

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-quatre le 30 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 23 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Adjoint, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSE, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme MERCHADOU à M. CASTETS, Mme HIMPENS à Mme SARRAUTE, Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:

M. ELIAS, Mme LUCKHAUS, Mme DUBOURG, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DURANT est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 19
Conseillers votants : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

**12 – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2024 : TRAVAUX DES BÂTIMENTS
SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Les articles L.2334-32 à L.2334-39 et les nouveaux articles R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les modalités d'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De solliciter l'attribution de la D.S.I.L. 2024 pour les travaux des bâtiments scolaires et sur la base du plan de financement prévisionnel :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	%
Travaux :			Aides publiques :		
<u>Ecole primaire André Vallaeys</u>					
Remplacement TNI complet classe 03	3 333,33 €	4 000,00 €	DSIL	56 466,67€	35,00%
Création aire container poubelles	3 750,00 €	4 500,00 €			
<u>Ecole maternelle Rosa Bonheur</u>					
Remplacement d'un jeu extérieur	12 500,00 €	15 000,00 €			
<u>Ecole primaire Rosa Bonheur</u>					

Réparation, peinture anti-rouille tuyaux de chauffage + isolation avec trappe de visite	20 833,33 €	25 000,00 €		
Remplacement 2 TNI complet	3 333,33 €	4 000,00 €		
WC petite section	833,33 €	1 000,00 €		
Ecole maternelle Lucien Gersperrin			Autofinancement :	
Stores salle n°10, 3 unités	5 833,33 €	7 000,00 €	Fonds propres	137 133,33 €
Remplacement 1 jeu extérieur + 4 bancs	12 166,67 €	14 600,00 €		
Changement + isolation tuyaux chauffage	4 166,67 €	5 000,00 €		
Remplacement chaudière par condensation	83 333,33 €	100 000,00 €		
Restaurant scolaire				
Peinture salle de stockage	4 166,67 €	5 000,00 €		
Grille EP quai de livraison	2 500,00 €	3 000,00 €		
Peinture bureau, vestiaires et sanitaires	4 583,33 €	5 500,00 €		
Total dépenses d'investissement	161 333,33€	193 600,00€	Total recettes d'investissement	193 600,00€

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 22 janvier 2024 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 05/02/24
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20240130-72116-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

Le Secrétaire de Séance
Monsieur Thierry DUBANT